Montreuil, le 02 septembre 2013

Monsieur Loïc HISLAIRE
Directeur des Ressources Humaines de la SNCF
2 Place aux Etoiles
CS 70001
93633 LA PLAINE ST DENIS CEDEX

Objet : Préavis de grève.

Monsieur le Directeur,

Le 23 août 2013, la Fédération CGT des Cheminots vous a déposé une Demande de Concertation Immédiate sur les sujets des retraites, de l'emploi et des salaires.

Le 26 août 2013, lors de la réunion sur le contenu de cette DCI, vous n'avez pas répondu aux exigences qu'expriment les cheminots depuis plusieurs mois sur ces sujets.

➔ Que ce soit sur le dossier retraite où les cheminots avec les autres salariés et retraités de notre pays refusent les choix qui se dessinent autour des annonces du Gouvernement dans le cadre de la pseudo concertation à laquelle il procède dans la période au pas de charge.

Ces mesures, entre autres l'augmentation des cotisations sociales, entraineraient une nouvelle fois une dégradation du pouvoir d'achat, donc de la consommation, donc de l'emploi, donc des rentrées financières dans les caisses de retraites. Cette situation fragiliserait la pérennité du financement de notre système de santé et de retraite. En ce sens, le Gouvernement prévoit d'ores et déjà un nouvel allongement de la durée de cotisation. Nous sommes bien loin des promesses des responsables du Gouvernement lorsqu'ils se trouvaient dans l'opposition du retour à une retraite à 60 ans à taux plein. Le patronat se frotte les mains. Ça suffit !

➔ Que ce soit sur l'emploi où tout en prenant en compte vos annonces du 26 août qui d'ailleurs restent à concrétiser, la suppression de 270 emplois (au lieu des 750 annoncés au CA de juin) ferait disparaître 1356 cheminots en 2013 à la SNCF. Ces suppressions se font au détriment de la qualité du service public ferroviaire, de la qualité de la production, de la sécurité des circulations et des personnes, des conditions de travail. Ça suffit !

➔ Que ce soit sur les salaires où vous refusez d'ouvrir de véritables négociations salariales en vous contentant de l'augmentation de 0,4% de juillet 2013. Cette situation est inacceptable et à mille lieux de l'attente des cheminots face à l'explosion du coût de la vie depuis plusieurs années. Ça suffit !

Fédération CGT des cheminots 263, rue de Paris – Case 546 – 93515 Montreuil Cedex- TEL: 01 55 82 84 40 - FAX : 01 48 57 95 65 - e.mail : coord@cheminotcgt.fr - Site :http://www.cheminotcgt.fr

Par conséquent, au regard de l'ensemble de ces éléments et la responsabilité pleine et entière de la Direction de l'entreprise et du Gouvernement pour répondre aux exigences posées, la Fédération CGT des Cheminots, conformément à l'article L2512-2 du code du travail, vous dépose un préavis de grève couvrant la période de travail du lundi 09 septembre 2013 à 19h00 au mercredi 11 septembre 2013 à 08h00.

Ce préavis concerne l'ensemble du personnel de la SNCF.

Dans ce cadre, notre Fédération exige satisfaction sur les revendications suivantes.

Sur l'emploi :

- ➔ Une politique de recrutements au cadre permanent visant à compenser réellement les départs en retraite et assurer un service public de qualité tout en améliorant les conditions de travail des cheminots et ce d'ores et déjà avec une réévaluation à la hausse des effectifs de l'EPIC pour l'année 2013 ;
- ➔ Le respect des dispositions statutaires et réglementaires trop souvent bafouées, notamment en matière de recrutements hors Cadre Permanent et l'arrêt de l'utilisation abusive de stagiaires et de jeunes en contrat d'alternance, d'emplois précaires, de mutations, etc.

Sur les salaires :

- ➔ Une revalorisation générale de l'ensemble des salaires des cheminots permettant de porter à 1700 € brut le salaire minimum d'embauche ;
- ➔ Un plan de rattrapage du contentieux salarial par des augmentations générales avec comme 1ère étape : +6% ;
- ➔ La transformation de la PFA en véritable 13e mois pour tous ;
- ➔ La revalorisation des primes de travail, des gratifications de vacances et d'exploitation ;
- ➔ L'indexation des pensions sur les salaires,…

Sur la retraite :

- ➔ La CGT rejette tout allongement de durée des cotisations et le mécanisme de la décote ;
- ➔ La CGT revendique l'abrogation des dispositions régressives des réformes de 2007 et 2010 ;
- ➔ Une rémunération de base servant au calcul de la pension qui prenne en compte la totalité de la rémunération imposable (intégration de l'indemnité de résidence, des indemnités,… dans le traitement) ;
- ➔ Le retour de la péréquation ;
- ➔ La prise en compte du temps d'apprentissage antérieur à la réforme de 2007 et d'études dans le calcul de la retraite du régime spécial ;
- ➔ La prise en compte des contraintes particulières liées au métier de cheminot et qui fondent l'existence du régime spécial, par l'attribution d'une bonification de la durée de cotisation ;
- ➔ L'attribution d'une bonification de 2 ans par enfant pour le calcul des retraites des cheminotes ;

- ➔ L'alignement du coefficient du minimum de pension sur celui du salaire minimum d'embauche ;
- ➔ Le relèvement du taux de la pension de réversion à 75 % de la pension directe (avec un seuil minimum équivalent à 80% de la pension minimum), sans condition d'âge, de sexe, de ressources, de cumul, et quelle que soit la nature juridique de la vie commune ;
- ➔ la revalorisation du taux de cotisation T2,…

Dans l'attente d'être reçus nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Bernard GUIDOU
Secrétaire Fédéral